

CRISE COVID-19 : PLAIDOYER DES PATIENTS, DES ASSOCIATIONS DE PATIENTS ET DE PROCHES POUR QUE ÇA N'ARRIVE PLUS...

Octobre 2020

«Les rendez-vous par téléphone sont angoissants car aucun paramètre (tension, glycémie,...) n'est vérifié.»



«Aucune aide respiratoire, aucun réconfort n'a pu lui être fourni pendant cette triste période. Elle n'a pas eu le droit de s'éteindre dignement.»

MAISON DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS

- Évaluer les dysfonctionnements liés à la crise et les causes de ceux-ci afin de mettre en place un plan d'actions général.
- Appliquer les procédures visant au respect du projet de vie des résidents et de leurs dernières volontés.
- Veiller à l'application des obligations concernant la tenue du dossier médical complet du résident.
- Mettre en place des moyens de communication pour maintenir le contact avec les proches, et renforcer, l'écoute et le soutien des résidents.
- Développer un modèle de maison de repos basé sur l'éthique, le respect des droits fondamentaux des résidents et la transparence.
- Enrayer une logique de marchandisation dans les maisons de repos et maisons de repos et de soins.
- Investir et soutenir massivement la participation et la citoyenneté des résidents dans l'organisation de la vie quotidienne des maisons de repos.

«Je suis bouffée par l'anxiété. J'ai peur de devoir ressortir un jour, et à la fois j'étouffe. J'ai peur de ce foutu Covid.»

«L'association a maintenu le contact avec ses membres via Skype ou par téléphone. Mais nous avons perdu le contact avec certains.»

«Nous avons du trouver rapidement du matériel. C'est grâce à nos contacts personnels que nous y sommes parvenus.»

CONTINUITÉ DES SOINS ET DIAGNOSTICS TARDIFS

- Nous exigeons que des moyens soient mis en place pour maintenir l'accès aux soins en toute circonstance.

En ce qui concerne l'organisation des soins à l'avenir :

- Anticiper et mettre en place un plan destiné à assurer la continuité des soins pour les personnes malades chroniques et/ou en perte d'autonomie (handicap, âge, ...).
- Permettre aux personnes malades chroniques de disposer de matériel de protection en priorité et gratuitement ainsi que de tests, et d'un équipement adapté si besoin.
- Prévoir des alternatives aux consultations téléphoniques ou vidéo-consultations pour permettre aux personnes qui le souhaitent, qui se trouvent en situation de fracture numérique ou en institution de bénéficier de consultations et de soins.
- Exiger une reconnaissance des symptômes persistants/longue durée post Covid-19 chez certaines personnes (pathologies multiples, avec un point commun : épuisement terrassant et invalidant).

En ce qui concerne l'évaluation de l'organisation des soins durant la crise :

- Mettre en place des processus d'évaluation de l'impact de l'arrêt des consultations, de la rupture des contacts et des soins et du report des interventions sur l'état de santé des patients.
- Évaluer la prise en charge des patients par consultations téléphoniques et vidéo-consultations.

ISOLEMENT ET SANTÉ MENTALE

- Développer un mécanisme de contact proactif personnel des personnes isolées dans les communes, vérifier si leurs besoins sont satisfaits (courses, soins indispensables, ...) et assurer un suivi régulier pendant les périodes de confinement.
- Mettre à disposition et faire connaître un numéro d'appel GRATUIT pour permettre aux personnes fragilisées, en situation difficile, de se faire connaître et de demander de l'aide.
- Assurer le maintien des services à domicile, indispensables pour les personnes âgées ou en situation de handicap.
- Soutenir et prévoir un accompagnement psychologique pour aider les personnes à surmonter leurs difficultés psychiques liées au confinement.
- Promouvoir les services d'écoute téléphoniques gratuits.
- Organiser la formation des patients qui souhaitent maintenir des contacts sociaux à l'usage des outils numériques, et en garantir l'accessibilité aux personnes fragilisées.

RÔLE ET BESOINS DES ASSOCIATIONS DE PATIENTS ET DE PROCHES

- Intégrer l'expérience des patients et des associations de patients et de proches dans l'évaluation et la rédaction du plan pandémie.
- Renforcer financièrement le soutien à la LUSS et aux associations de patients et de proches afin de développer leurs activités, de généraliser les actions déjà menées plus localement et de gérer les conséquences dues à la crise sanitaire.
- Définir, par des procédures officielles, le rôle de la LUSS et des associations de patients et de proches comme relai fiable d'information.
- Intégrer la LUSS et les associations de patients et de proches dans une refonte du statut de volontaire, garantissant des conditions d'accès et de sécurité et le maintien des droits sociaux des personnes souhaitant s'engager.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, EN INSTITUTION OU À DOMICILE

- Prévoir une information régulière à destination des personnes en situation de handicap (et de leurs proches si c'est pertinent), dans un langage accessible.
- Prévoir un contact régulier des services ayant une convention de prise en charge d'une personne en situation de handicap, avec cette personne.
- Demander le consentement des personnes vivant dans un centre d'hébergement (ou de leurs représentants légaux) pour rester dans l'institution ou retourner en famille en cas de décision de confinement.
- Prendre des mesures de confinement qui préservent un minimum de contacts sociaux.